

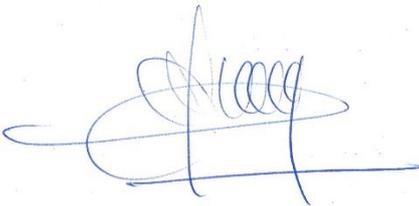
FICHE N° 3A ETUDES POST-BAC

APPLICABLE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026 – VOTÉE PAR L'AGO DU 15 MAI 2025

OBJET

La Fiche n°3A entre dans la cadre de la Notice 3 – Aides ACAS aux Jeunes, qui en définit les conditions d'accès.

Elle définit les modalités spécifiques à l'aide aux études post-Bac.



CHRISTOPHE HALLEY
PRÉSIDENT

SOMMAIRE

1- Conditions d'accès	3
2- Établissements éligibles	3
3- Justificatifs	3
3.1- Justificatifs d'Études post-Bac obligatoires	3
3.2- Justificatifs des frais engagés	3

1- CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès spécifiées dans la Notice 3 – Aides ACAS aux Jeunes sont un prérequis.

L'enfant ayant droit bénéficiaire de la prestation doit être titulaire d'un Niveau Bac (diplôme Baccalauréat obtenu ou non), soit le Niveau 4 de la nomenclature publiée dans le Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

2- ÉTABLISSEMENTS ÉLIGIBLES

La participation de l'ACAS est accordée pour tout diplôme post-Bac après le début des enseignements :

- ✓ En France ou à l'étranger,
- ✓ Dans tout établissement d'enseignement

3- JUSTIFICATIFS

Afin de prétendre à une participation ACAS, les pièces justificatives suivantes sont à fournir au BLG/ACAS ou à télécharger en un seul document pdf de moins de 5mo sur <https://oasis.cea.fr> :

3.1- JUSTIFICATIFS D'ÉTUDES POST-BAC OBLIGATOIRES

- ✓ Certificat de scolarité du lycée (année de Terminale) pour les personnes qui suivent des études de niveau inférieur au BAC.
- ✓ Ou Carte d'étudiant ou certificat de scolarité ou attestation de scolarité.
- ✓ Ou Contrat alternance ou professionnalisation.

3.2- JUSTIFICATIFS DES FRAIS ENGAGÉS

Ces justificatifs sont à fournir jusqu'à concurrence du montant de la participation accordée :

- ✓ Facture originale de l'établissement-mentionnant le coût de l'inscription
- ✓ Attestation de CVEC (contribution de vie étudiante et de campus)
- ✓ Carte nominative d'abonnement aux transports en commun (SNCF, RATP ou autres transports en commun) accompagnée de la facture nominative correspondante
- ✓ Bail et quittances de loyer où figure le nom de l'étudiant ayant droit
- ✓ Facture d'internat